

**AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
préalable à la déclaration de projet et au permis d'aménager de l'extension Nord Section
1 de la ligne 1 de transport en commun en site propre (TCSP) avec un bus à haut niveau
de service (BHNS) sur la commune de Nîmes**

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Le projet de réalisation de la première section de l'extension Nord de la ligne T1 de TCSP avec un BHNS a pour objectif de desservir le cœur historique de la Ville de Nîmes, l'Écusson, et ses quartiers périphériques. Sur une longueur de 2,2 km, le tracé de base emprunte, à partir de la rue de la République les boulevards des Arènes, Victor Hugo, Alphonse Daudet, Gambetta, de l'Amiral Courbet, de la Libération. Six stations sont prévues.

Le coût total du projet est d'environ 28,323 M€ HT (valeur juillet 2012) décomposé comme suit :

- financement Nîmes Métropole : 20,350 millions d'euros HT, pour le projet transport
- financement Ville de Nîmes : 7,973 millions d'euros HT pour le réaménagement des places et la réalisation des opérations connexes.

Par décision motivée le Président de la commission d'enquête a décidé de prolonger l'enquête publique unique relative à la réalisation de la section 1 de l'extension Nord de la ligne 1 de TCSP avec un BHNS de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole préalable à la déclaration de projet et au permis d'aménager, pour une durée de 26 jours.

Par arrêté TD N° 2014-07-84 du 11 juillet 2014, le Président de Nîmes Métropole a organisé les modalités de prolongation de cette enquête.

L'enquête publique initialement prévue du 16 juin au 18 juillet 2014 est prolongée pour une durée de 26 jours, soit jusqu'au 13 août 2014 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole se prononcera par voie de délibération sur l'intérêt général du projet et le maire de Nîmes se prononcera par voie d'arrêté sur la demande de permis d'aménager.

Commission d'enquête : La commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Nîmes est composée de Monsieur Robert DEWULF, Président, premier conseiller du corps des TA et CAA, retraité ; de Monsieur Yves ALLAIN, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité ; de Monsieur Etienne TARDIOU, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Madame Jeanine RIOU, ingénieur sanitaire, directrice-adjointe à la DDASS du Gard, retraitée.

En cas d'empêchement de Monsieur Robert DEWULF, la présidence sera assurée par Monsieur Yves ALLAIN.

Lieux de l'enquête :

Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole
3, rue du Colisée, 30947 Nîmes

Mairie de Nîmes
Place de l'Hôtel de ville, 30000 Nîmes

Heures d'ouverture des bureaux au public :

Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole

Jusqu'au 25 juillet 2014 inclus : du lundi au jeudi *de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h15*, et le vendredi *de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00*,

Du 26 juillet 2014 au 13 août 2014 inclus : du lundi au jeudi *de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*, et le vendredi *de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00*,

Mairie de Nîmes

du lundi au vendredi *de 8h00 à 18h00*.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et l'information de l'absence d'observations de la part de l'autorité environnementale sera déposé à l'Hôtel de l'Agglomération de Nîmes, siège de l'enquête publique, et en mairie de Nîmes. Le public pourra le consulter sur place ainsi que sur le site internet de Nîmes Métropole : www.nimes-metropole.fr. Il pourra consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête : Monsieur le Président de la commission d'enquête, DIT TCSP, Section 1 de l'extension Nord de la ligne 1 de TCSP avec un BHNS, Hôtel d'Agglomération, 1, rue du Colisée 30947 Nîmes.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête Nîmes Métropole – Secrétariat Général, 3 rue du Colisée – 30000 NÎMES – tél : 04 66 02 55 12.

En complément des permanences déjà organisées conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête, au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux permanences supplémentaires suivantes :

LIEUX PERMANENCES	DATE DES PERMANENCES	HEURES DES PERMANENCES
Hôtel de Ville de Nîmes	Vendredi 25 juillet 2014	14h00 – 17h00
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole	Jeudi 31 juillet 2014	9h00 – 12h00
Hôtel de Ville de Nîmes	Lundi 4 août 2014	14h00 – 17h00
Hôtel de Ville de Nîmes et Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole	Mercredi 13 août 2014	14h00 -17h00

Les demandes d'informations peuvent être faites auprès de la DGA Mobilité, DIT TCSP, Direction Générale Adjointe Mobilité, 1 rue du Colisée – 30000 NÎMES – tél : 04 66 02 55 99.

A l'issue de l'enquête, le rapport unique et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés par le public, pendant une période d'un an à compter de la date de leur dépôt, à l'Hôtel de l'Agglomération de Nîmes Métropole, à l'Hôtel de Ville de Nîmes et à la Préfecture du Gard – Service des Enquêtes Publiques – 10 Avenue Feuchères – 30045 Nîmes Cedex et sur le site internet de Nîmes Métropole : www.nimes-metropole.fr.

Fait le 11 juillet 2014

Le Président de Nîmes Métropole,

Yvan Lachaud